

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 03 février 2016 à 20h15

Présents : Michel DARNAUD, maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, adjoints, Lydia PROTIN, Catherine NALPOWIK, Huguette JOLIVET, Colette BUTTARD, Frédéric SOUBEYRAND, René VERGNES, Sylvain MAURIN, Pascal MARCHANDIAU, conseillers municipaux.

Absent excusé : Philippe TERRY qui a donné procuration à Jean-Pierre VIVIER.

Madame Lydia PROTIN est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la réunion peut débuter.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 décembre 2015 ne faisant pas l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.

Démission Anaïs DEGREEF

Le maire donne lecture du courrier de Madame Anaïs DEGREEF informant l'assemblée de sa décision de démissionner du Conseil Municipal pour des raisons personnelles.

CCAS : Remplacement de Anaïs DEGREEF

Madame Anaïs DEGREEF ayant démissionné du Conseil Municipal, il y a lieu de pourvoir à son remplacement au sein du Centre Communal d'Action Sociale. Madame Catherine SOUBEYRAND, seule candidate, est élue à l'unanimité membre du CCAS, en remplacement de Madame DEGREEF.

Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2016

M. le Maire a la possibilité, avant le vote du budget, d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il propose de recourir à cette faculté dans l'attente du vote des budgets primitifs 2016 (Services : Général et Assainissement).

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire application de cette possibilité pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits suivants inscrits sur l'exercice 2015 :

Service Général :

Chapitre	Opération	Budgété 2015	Autorisation
20 « Immobilisations incorporelles »		7 200.00	1 800.00
21 « Immobilisations corporelles »		29 259.00	7 314.00
23 « Immobilisations en cours »		10 960.00	2 740.00
	N° 152 « Agrandisss Atelier communal »	8 000.00	2 000.00
	TOTAL	55 419.00	13 854.00

Service Assainissement :

Chapitre	Opération	Budgété 2015	Autorisation
21 « Immobilisations corporelles »		6 697.00	1 674.00
	N° 25 « Amélioration Traitement Station Epuration »	106 200.00	26 550.00
	TOTAL	112 897.00	28 224.00

...

Amélioration traitement de la station d'épuration - création du 3^{ème} bassin

Suite à la demande adressée à Monsieur Olivier DUSSOPT, Député de la circonscription, ce dernier a informé M. le Maire qu'il envisageait d'attribuer à la commune de Vion une aide financière, dans le cadre de l'enveloppe parlementaire, à hauteur de 8 000 €, pour un projet estimé à 88 500 € HT.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de constituer le dossier de demande de subvention correspondant.

Devenir du bâtiment communal situé Allée de la gare

Les baux relatifs au local commercial du rez-de-chaussée et à l'appartement du 1^{er} étage sont reconduits respectivement pour une période de 9 ans et de 3 ans.

Commission Travaux

La commission des travaux communique à l'assemblée les divers devis étudiés lors de la commission du lundi 1^{er} février et propose les choix des entreprises suivantes :

- Réfection du mur de soutènement rue des Carrières (ouest propriété Planta) Entreprise LoJmat : décaissement (436,50 € HT). Les employés municipaux reconstruiront le mur en moellons à bancher, Monsieur PLANTA s'est engagé à réaliser un parement avec les pierres existantes.
- Curage des ruisseaux de Gayzard (à l'est de la station d'épuration) et du Merdan (à l'est du pont SNCF) avec évacuation des remblais : Entreprise BOURDIN (600 € HT).

Commission Finances

La commission des finances s'est réunie le mardi 2 février pour étudier les comptes administratifs 2015 (Services : Général et Assainissement). L'examen des différents chapitres et opérations n'a pas fait l'objet d'observations particulières. Communication en est faite aux membres du Conseil Municipal.

Eclairage public

Une rencontre sur le terrain avec le responsable de l'Entreprise Eiffage (en charge du réseau d'éclairage public) a permis au Maire et Adjointes d'entamer une réflexion quant à la mise en place d'une coupure de l'éclairage public (de 23h30 à 5h30) sur la partie est du village, sur la RD 86 sud (18 lampadaires) ainsi que dans le quartier des Clautrières. Cette réflexion initiée dans un souci d'égalité avec la partie ouest du village qui voit actuellement son éclairage public interrompu dès 23h30 jusqu'à 5h30, devrait permettre de réaliser une économie annuelle à l'entour de 1 000 €. Toutefois, la portion de la RD 86 au nord du giratoire, dans le giratoire et 100 mètres au sud, ne serait pas impactée par cette éventuelle décision. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se dit favorable à cette mesure qui n'interviendra qu'après l'accord du service des routes du Conseil Départemental, gestionnaire du réseau routier. Coût de l'opération : 1045 € HT, subventionnable à 50 % par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07).

Les ballons fluorescents restants de l'éclairage public, rue des Ecoles, demandent à être remplacés (articles obsolètes et énergivores). L'Entreprise Eiffage, gestionnaire du réseau, propose une solution de remplacement, plus économe en électricité, au tarif de 4 531 € HT (subventionnable à 50 %). Prochainement, MM MAURIN et MARCHANDIAU devraient rencontrer le responsable Eclairage Public de la Sté Eiffage, dans le but d'obtenir de plus amples détails sur les caractéristiques techniques des nouveaux luminaires proposés par cette Société.

Ces 2 devis sont acceptés à l'unanimité. Une demande de subventions sera adressée au SDE 07.

Une longue discussion s'établit quant au maintien ou non de l'éclairage public sur le parking, allée des Platanes (entre les maisons Charles et Serve), parking actuellement dans l'obscurité de 23h30 à 5h30. Par 5 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions, la situation actuelle (coupure nocturne) est maintenue.

Hermitage-Tournonais Communauté de Communes

Modification des Statuts :

Les statuts de Hermitage Tournonais Communauté de Communes (HTCC) mis en place au 1^{er} janvier 2014 demandaient à être précisés quant aux compétences obligatoires et/ou optionnelles. Pour cela, HTCC a délibéré, lors du Conseil Communautaire du 16 décembre. En conséquence, il appartient aux 25 communes composant cette Communauté de Communes, de prendre, à leur tour, une délibération d'approbation ou non de cette décision avant le 31 mars 2016. Un vote à main levée valant délibération approuve, à l'unanimité, cette décision.

...

Schéma de mutualisation :

Le 16 décembre, lors d'un Conseil Communautaire, Hermitage Tournonais Communauté de Communes (HTCC) a délibéré favorablement pour la mise en place d'un schéma de mutualisation des moyens et services, comme le prescrit la loi NOTRe. En conséquence, il a été demandé aux 25 communes de HTCC d'en faire de même avant le 31 mars 2016. Un vote à main levée valant délibération approuve, à l'unanimité, cette décision.

Assistance Administrative/Dossiers des agents CNRACL par le Centre de Gestion

Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion de l'Ardèche portant aide et assistance au montage et suivi des dossiers CNRACL des agents communaux, sur leurs droits à la retraite, pour la période 2016-2018. La facturation de ce service ne se fera que de manière ponctuelle. Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

City-Stade :

Le maire présente l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) susceptible d'apporter aide et assistance aux collectivités en recherche de subventions, dans le cadre de la réalisation d'équipements sportifs.

La cotisation annuelle à cette association s'élève à 52 €. Avis favorable, à l'unanimité, est donné pour prendre une délibération en ce sens.

Stationnement prolongé des camping-cars :

Depuis quelques mois des camping-cars stationnent durant plusieurs jours sur les parkings de l'allée des Platanes (entre les maisons Charles et Serve) et rue des Ferrats (salle des Jeunes). Ce stationnement prolongé prive parfois certains riverains de la possibilité de garer leurs véhicules à proximité de leur habitation. En conséquence, le stationnement des camping-cars et fourgons assimilés sera limité à 72 h 00 dans ces zones de stationnement. Un arrêté municipal sera prochainement pris en ce sens.

Demandes de subvention :

- L'Outil en Main de l'Ay-O-Doux, Association basée à Eclassan en charge de la transmission du savoir faire et de la passion des métiers manuels : sans suite.

- Prévention Routière - Organisation de la piste routière scolaire : Comme l'année précédente, subvention de 160 € votée, à l'unanimité ;

- USEP : Organisation des rencontres sportives interscolaires : Comme en 2015, une subvention de 50 € est votée, à l'unanimité.

Syndicat des Eaux Cance-Doux :

Les syndicats des eaux Cance-Doux et Annonay-Serrières fonctionnent déjà sous une forme de mutualisation au sein du SERENA (Syndicat d'Exploitation des Réseaux d'Eaux potables Nord Ardèche). Dans le cadre de la loi NOTRe, ces 2 syndicats devraient fusionner dans les mois ou années à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

VION, le 08 février 2016.

Le Maire,

Michel DARNAUD



